

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2021

SPORTS

20 / 21_217 - ASSOCIATIONS SPORTIVES DES COLLÈGES ET LYCÉES - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

L'an deux mille vingt et un, le quinze novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 9 novembre 2021.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Danielle PATUREY, Esméralda LAPEYRE

SPORTS

Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le 17/11/2021



ID : 081-218100048-20211115-21_217-DE

20 / 21_217 - ASSOCIATIONS SPORTIVES DES COLLÈGES ET LYCÉES - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

référence(s) :

Commission attractivité du 2 novembre 2021

Service pilote : Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Michel Franques

Michel FRANQUES, rapporteur,

Dans le cadre du budget 2021, la somme de 10 000 euros a été réservée pour soutenir le fonctionnement des associations sportives des collèges et des lycées.

Sur le principe d'une attribution au prorata des élèves licenciés à l'union nationale du sport scolaire, il convient d'attribuer aujourd'hui à chacun des établissements, les aides au fonctionnement suivantes :

Collèges :

- Sainte Marie : 700€
- Aristide Bruant : 450€
- Bon Sauveur : 700€
- Balzac : 1500€
- Jean Jaurès : 700€

Lycées Professionnels :

- Saint Dominique : 100€
- Sainte Cécile : 150€
- Toulouse Lautrec : 650€

Lycées :

- Ensemble d'Amboise : 360€
- Lapérouse : 1 700€
- Bellevue : 1 700€
- Rascol : 1 000€
- Fonlabour : 300€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

d'attribuer une aide financière au fonctionnement des établissements suivants :

Collèges :

- Sainte Marie : 700€
- Aristide Bruant : 450€

- Bon Sauveur : 700€
- Balzac : 1500€
- Jean Jaurès : 700€

Lycées Professionnels :

- Saint Dominique : 100€
- Sainte Cécile : 150€
- Toulouse Lautrec : 650€

Lycées :

- Ensemble d'Amboise : 360€
- Lapérouse : 1 700€
- Bellevue : 1 700€
- Rascol : 1 000€
- Fonlabour : 300€

DIT QUE

les crédits sont inscrits au budget 2021, sur le chapitre 65, fonction 40, article 6574.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien :

<http://www.telerecours.fr>.